



FORMULAIRE DE DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE COMMUNALE

Attention : Votre demande fera l'objet d'une étude. La réponse sera effectuée par le service référent en fonction des disponibilités de salles. Elle doit être adressée par écrit à l'aide de cette fiche 3 mois avant l'évènement. L'utilisateur s'engage par la demande à respecter les règlements en cours.

Merci de joindre tout document utile ainsi qu'un courrier à l'attention de Madame le Maire, Catherine VENTURINO-GABELLE. Toute fiche incomplète ne sera pas prise en compte. Toute demande de salle n'équivaut pas à un accord systématique.

Vous êtes* :

- ☐ Une association Barjolaise ☐ Une association hors Barjols ☐ Résidant sur Barjols
☐ Non Résidant sur Barjols ☐ Autre :

Personne responsable* :

Nom, Prénom du demandeur* :
Adresse* :
Tél.* :
Courriel* :

Evènement* :

Intitulé exact* :
Type d'évènement* : ☐ Soirée dansante ☐ Spectacle ☐ Réunion/Assemblée générale¹
☐ Conférence ☐ Anniversaire ☐ Mariage ☐ Autre :
1 Les Assemblées Générales pourront se faire dans la salle du Castellás du lundi au jeudi à partir de 18h00 et le vendredi à partir de 19h00.
Contenu de l'évènement* :

Entrée : ☐ Payant ☐ Au chapeau ☐ Gratuit
Date(s) souhaitée(s)* :
Horaire précis de l'évènement (début/fin)* :
Nombre de personnes attendues :

Salle souhaitée* :

- ☐ Salle des fêtes (365 personnes debout) ☐ Salle du Centre Elias rez-de-chaussée (90 personnes debout)
☐ Salle du Castellás¹ (115 personnes debout) ☐ Salle de la Piscine Municipale

1 Les Assemblées Générales pourront se faire dans la salle du Castellás du lundi au jeudi à partir de 18h00 et le vendredi à partir de 19h00.

Formulaire de demande de réservation de salle – Mairie de Barjols

Les données collectées sont traitées par la Mairie de Barjols et ne sont utilisées et conservées que dans le cadre « de demande de réservation de salle communale ».
Au regard de la législation applicable en matière de protection des données (RGPD), vous bénéficiez de plusieurs droits sur vos données à caractère personnel (accès, rectification, effacement, portabilité, opposition et limitation). Vous pouvez exercer ces droits selon la modalité suivante :

• En consultant le lien suivant : <https://agencergpd.fragmos.app/fr/org/commune-de-barjols/public/right-requests>

Vous pouvez également contacter le Délégué à la protection des données de la mairie de Barjols à l'adresse suivante : dpo-mairiedebarjols@agencergpd.eu
Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).



Mairie de Barjols
Service Communication - Associations

Documents à fournir :

- ☐ Attestation de responsabilité civile
- ☐ Chèques de cautions (un chèque de 250 euros pour dégradations et un autre de 150 euros pour le ménage non effectué)
- ☐ Règlement du montant de la location (mariage, anniversaire, manifestation payante,...)

Engagements :

- Restitution de la clef de la salle lors de l'état des lieux sortant
- Ne pas faire de double de clef

Fait à :

Le :

Signature du demandeur,
suivie de la mention « Lu et approuvé » :

Signature de Madame le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE :

Cadre réservé à l'administration :

Document suivi par :

Reçu le :

***Champs obligatoires**

Formulaire de demande de réservation de salle – Mairie de Barjols

Les données collectées sont traitées par la Mairie de Barjols et ne sont utilisées et conservées que dans le cadre « de demande de réservation de salle communale ».
Au regard de la législation applicable en matière de protection des données (RGPD), vous bénéficiez de plusieurs droits sur vos données à caractère personnel (accès, rectification, effacement, portabilité, opposition et limitation). Vous pouvez exercer ces droits selon la modalité suivante :

- En consultant le lien suivant : <https://agencergpd.fragmos.app/fr/org/commune-de-barjols/public/right-requests>

Vous pouvez également contacter le Délégué à la protection des données de la mairie de Barjols à l'adresse suivante : dpo-mairiedebarjols@agencergpd.eu
Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).